

C. G. T.

F. S. I.

FÉDÉRATION DES TECHNICIENS, DESSINATEURS ET ASSIMILÉS
DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS APPLIQUÉS

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

des
COLLABORATEURS
de la
MÉTALLURGIE
DE LA RÉGION PARISIENNE

(Arrêté du Ministre du Travail du 29 décembre 1936,
paru au *Journal Officiel* du 9 janvier 1937)



ÉDITÉ PAR LE
SYNDICAT DES TECHNICIENS
EMPLOYÉS ET ASSIMILÉS
DE LA MÉTALLURGIE
DE LA RÉGION PARISIENNE
6, RUE DE LA DOUANE PARIS-X^e

Prix : 10 fr.